



DIACT

Rapport d'activité 2007 Synthèse



Délégation Interministérielle
à l'Aménagement et à la Compétitivité
des Territoires

Sommaire

Éditorial	p. 3
Une année en quelques dates clefs	p. 4 et 5
Contrats État-Régions : d'une génération à l'autre	p. 6
Lancement réussi pour la nouvelle génération de programmes européens	p. 7
Renforcer l'attractivité économique et la compétitivité des territoires	p. 8
Anticiper et accompagner les mutations économiques	p. 9
Pour un développement équilibré et solidaire des territoires	p. 10
Soutenir le développement des territoires ruraux	p. 11
Parachever l'aménagement numérique des territoires	p. 12
Poursuite du programme de prospective <i>Territoires 2030</i>	p. 13
Valoriser les missions et les travaux de la DIACT	p. 14
Des moyens financiers au service des projets dans les territoires	p. 15
Les équipes de la DIACT	p. 16



Changement de décor

Le mois de décembre 2007 a été marqué par un évènement important dans la vie quotidienne de la DIACT : après 43 années passées sur la rive gauche de la Seine, dans les locaux du 1, avenue Charles Floquet, la Délégation a déménagé rive droite au 8, rue de Penthièvre, dans le 8^e arrondissement de Paris. Une sorte de retour aux sources puisque le tout premier siège de la DATAR était situé à quelques pas au 21, rue La Boétie.

Éditorial

Depuis mai 2007, la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), service du Premier ministre qui a succédé à la DATAR, est mise à disposition auprès du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT). Ceci confirme la place prépondérante que tient désormais le développement durable au sein des politiques d'aménagement du territoire.

2007 est de ce point de vue une année charnière : les deux grands dossiers qui ont largement mobilisé la Délégation tout au long de l'année, à savoir la préparation de la nouvelle génération de contrats de projets État-Régions et de programmes européens, tous deux pour la période 2007-2013, participent à une volonté de développement durable de nos territoires.

Plus que jamais, la DIACT, s'appuyant sur son rôle interministériel, est, dans cette optique, mise au service des territoires : l'enjeu est d'intégrer les évolutions démographiques, les changements de notre environnement et les mutations économiques dans les politiques publiques nationales et territoriales pour définir et mettre en œuvre une stratégie partagée de développement durable et solidaire des territoires.

Ce projet commun peut se décliner en trois objectifs : assurer l'équité et la cohésion territoriale face aux nouvelles demandes et contraintes sociétales et économiques ; optimiser l'usage du territoire en l'adaptant aux conséquences des changements climatiques et énergétiques ; et renforcer la compétitivité et l'attractivité de tous les territoires.

Ce sont ces objectifs qui ont guidé les actions de la DIACT en 2007, de l'accompagnement des pôles de compétitivité à celui des pôles d'excellence rurale, du soutien aux territoires en mutations économiques à l'appui aux territoires spécifiques que sont, par exemple la montagne, le littoral ou les métropoles. Ils guideront ses actions dans les années à venir.

L'année 2007

en quelques dates clés

17/01

Réunion de la commission permanente du Conseil national d'aménagement et de développement du territoire (CNADT)

18/01

Réunion du Conseil scientifique de la DIACT

25/01

Séminaire Prospective Info : « La recherche en aménagement du territoire en Europe : vers une nouvelle étape »

14/02

Réunion de la commission permanente du Conseil national de la montagne

07/03

Le collège des commissaires européens a adopté la carte des aides à finalité régionale (AFR) pour la France sur la période 2007-2013

15/03

3^e rencontre nationale des porteurs de projets de Gestion intégrée des zones côtières

02/04

Labellisation de 4 nouveaux Systèmes productifs locaux (SPL) par la Commission nationale SPL et renforcement d'un autre

05/04

Décret n° 2007-310 relatif au fonds postal national de péréquation territoriale

07/04

Approbation par la Commission européenne de la carte des zones françaises éligibles aux Aides à finalité régionales

08/05

Publication au JO du décret n° 2007-732 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises

10/05

Réunion de la commission permanente du Conseil national du littoral

11/05

Décret relatif à la Prime d'aménagement du territoire (PAT) pour l'industrie et les services

04/06

Validation du Cadre de référence stratégique national français pour les programmes européens par la Commission européenne

04/06

Signature de la convention DIACT-FCI-Ministère polonais du développement régional

15/06

Décret relatif à la PAT pour les programmes de recherche & développement et d'innovation

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

31/01

Réunion de la commission permanente du Conseil national du littoral

Lancement de deux nouveaux groupes de prospective « Économie des services et territoires » et « Prospective socio-économique des espaces périurbains »

27/02

Publication du Décret n° 2007-256 du 27 février 2007 attribuant le label de pôle d'excellence rurale.

21/03

Lancement de l'appel à projets « Agglomérations moyennes »

29/03

Séminaire Prospective Info « Changement climatique, biodiversité et paysages : un défi pour la gestion des territoires »

Signature de l'avenant à la convention de moyens et d'objectifs de l'Agence française pour les investissements internationaux

13/04

Circulaire du Premier ministre relative au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par les fonds européens

25/04

Circulaire du Premier ministre sur le suivi et l'évaluation des CPER
Cycle de formation pour hauts fonctionnaires du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne à Rabat

11/05

Publication au JO du décret n° 2007-779 portant approbation de la directive territoriale d'aménagement des Bouches-du-Rhône

31/05

La DIACT est mise à disposition du ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables

21/06

Séminaire Prospective Info : « Les politiques territoriales et les nouvelles technologies »

25/06

Réunion du Conseil scientifique de la DIACT

28 et 29/06

5^e conférence de La Baule sur les investissements internationaux en présence du Premier ministre

Fin des travaux des groupes de prospective « Prospective des villes et des problèmes urbains » et « Cyberterritoire en 2030 »

05/07

Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires labellisant 5 nouveaux pôles de compétitivité

05/07

Jean-Louis Borloo a présenté à la presse les grandes orientations du Grenelle Environnement

12/07

Réunion du conseil de l'Observatoire des territoires

16/07

Lancement des travaux des groupes de travail du Grenelle de l'environnement (groupe 6)

03/08

Le délégué et le directeur général de la forêt et des affaires rurales ont adressé aux préfets une nouvelle circulaire pour la mise en œuvre des pôles d'excellence rurale

1^{er}/09

Nouvel organigramme de la DIACT

03/09

Décret d'éligibilité des dépenses des fonds structurels européens

11/09

Réunion de la commission permanente du Conseil national du littoral

11/09

La DIACT partenaire du grand prix de l'ingénierie touristique 2007

08/10

Dépose au Parlement du rapport sur le bilan de la « loi Littoral »

22 et 24/10

Séminaire « Compétitivité régionale et emploi » à Bordeaux, lancement des programmes européens 2007-2013, en présence de Danuta Hübner, Commissaire européen chargée de la politique régionale

8 et 9/11

Rencontres européennes de la MOT « Les territoires transfrontaliers » à Lille (interventions et stand)

15/11

L'Observatoire des territoires met en ligne une 1^{re} série d'indicateurs territoriaux de développement durable

16/11

Choix des consultants pour l'évaluation des pôles de compétitivité en France

19/11

Signature du contrat tripartite Poste-État-Association des maires de France (fonctionnement du fonds postal de péréquation territoriale)

12/12

Séminaire national sur « Les stratégies territoriales de formation tout au long de la vie »

Juillet**25/07**

Le ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables a été auditionné par la commission des affaires économiques et la délégation à l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale

Août**Septembre****26 et 27/09**

Université d'été de la prospective territoriale à Lille sur le thème « Les territoires face aux défis climatiques et énergétiques »

27/09

À l'occasion du congrès de la Fédération des maires des villes moyennes, annonce des résultats de l'appel à expérimentation « 20 villes moyennes témoins », lancé en mars 2007 par la DIACT

Octobre**25/10**

Restitution des conclusions du Grenelle de l'Environnement par le Président de la République

Remise du rapport d'évaluation des contrats de plan État-région 2000-2006 par le cabinet de conseil Ernst et Young secteur public

Novembre**20 au 22/11**

Présence de la DIACT au salon des maires de France

23 et 24/11

Aux Açores, les ministres chargés de l'aménagement du territoire des 27 pays de l'Union européenne, réunis par la présidence portugaise, ont adopté le programme d'action pour la mise en œuvre des objectifs de l'« Agenda territorial » pour la période 2007-2011. Le Délégué représentait le Gouvernement français

Décembre**19/12**

Déménagement de la DIACT

27/12

Mise en ligne du nouveau site internet de la DIACT

Contrats État-Régions (CPER) : d'une génération à l'autre

De par sa vocation interministérielle, la **DIAC** assure la préparation ainsi que la coordination de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des contrats État-Régions.

C'est dans ce cadre que sont financés de grands projets structurants nécessaires au développement durable et à la cohésion des territoires français. En ce domaine, l'année 2007 a été marquée par le passage de relais entre l'ancienne génération de contrats, dénommée « contrat de plan », et la nouvelle, dénommée « contrat de projets », recentrée sur un nombre limité de projets structurants.

En termes de bilan, le montant total des engagements de l'État dans les CPER 2000-2006, après révision à mi-parcours, s'élève à 19,5 Mds € sur 7 ans, dont 18,9 Mds € pour les contrats régionaux et 0,6 Md € pour les programmes interrégionaux (conventions de massif et plan fleuve). Le niveau de délégation de crédits de ces contrats à fin 2007 a atteint environ 82,7 % au terme des engagements complémentaires liés à la prolongation d'une année du volet territorial et à l'achèvement du volet routier. Le taux d'engagement des crédits à fin 2007 s'est établi à 75,2 % des montants contractualisés et à plus de 91 % des crédits délégués par les ministères.

Dans un souci de meilleure coordination, la nouvelle génération de CPER couvre, quant à elle, la même période 2007-2013 que les programmes européens. Elle se compose de 26 contrats régionaux et de 10 contrats interrégionaux (conventions de massif et plan fleuve). Les signatures de ces contrats se sont étalées tout au long de l'année qui fut également celle de la négociation sur les volets territoriaux retenus par 20 régions sur 26 et du déploiement du logiciel « PRESAGE » pour le suivi des CPER (déjà utilisé pour les fonds européens).

Globalement, les CPER représentent un engagement de l'État de plus de 12,74 Mds € (hors subvention du Syndicat des transports d'Ile-de-France et hors programmes ANRU), dont près de 12 Mds € pour les 26 CPER régionaux. L'engagement des régions sur ces CPER représente un montant similaire (14,72 Mds €). À fin 2007, le taux d'avancement de la part État était de 10,24 %, taux satisfaisant si l'on tient compte que 2007 était l'année de démarrage de la programmation. ■

Pour des transports durables



Le secteur des transports reste le premier domaine de contractualisation des CPER, avec environ 3,28 Mds€. Ces financements serviront majoritairement pour des projets ferroviaires de transport de voyageurs, mais aussi pour des projets de fret ferroviaire ou fluvial et pour des projets portuaires. Les CPER s'inscrivent ainsi

dans le cadre des objectifs « transport » du Grenelle de l'environnement. La DIAC a participé à l'élaboration de ses priorités au sein du groupe consacré à la lutte contre les changements climatiques et la maîtrise de l'énergie. Il est notamment prévu, en matière de transport, de réduire de 20%, d'ici 2020, les émissions de gaz à effet de serre.

L'évaluation de l'impact carbone des CPER et des programmes opérationnels européens FEDER : l'outil de calcul « NECATER »

Dans un contexte de changement climatique, de tension énergétique et d'engagement de stabilisation des gaz à effet de serre pris par la France à Kyoto, le gouvernement a décidé d'intégrer la lutte contre le réchauffement climatique dans la préparation et la conduite des programmes 2007-2013. Les préfets ont ainsi eu pour tâche d'inscrire chaque CPER dans une perspective de « neutralité carbone ». C'est-à-dire que les investissements inscrits dans les contrats ne devront pas globalement entraîner d'émissions additionnelles de gaz à effet de serre. Cette « neutralité carbone » est évaluée grâce à l'outil « NECATER » développé par la DIAC.

Cet objectif, étendu aux programmes européens financés par le FEDER, sera suivi tout au long de la vie des programmes et des mesures correctrices pourront être apportées si nécessaire (effort pour minorer et/ou compenser les émissions de gaz à effet de serre par la mise en place de projets qui en économisent).

CPER 2007-2013 - poids des différentes thématiques dans les contrats de projets État-Régions (y compris les contrats interrégionaux)

Chiffres en milliers d'euros	Montants 2007-2013 (K€)	Poids relatif des thématiques (%)
AGRICULTURE	1 178 175	9,25 %
CULTURE	421 250	3,31 %
DÉFENSE	9 700	0,08 %
ÉDUCATION NATIONALE	2 900 700	22,77 %
dont Enseignement supérieur	2 261 800	17,75 %
dont Recherche (hors constructions)	638 900	5,01 %
EMPLOI FORMATION	429 000	3,37 %
VILLE	2 500	0,02 %
ENVIRONNEMENT	2 187 180	17,17 %
dont MINISTÈRE	475 680	3,73 %
dont « FONDS BARNIER »	233 000	1,83 %
dont AGENCES DE L'EAU	850 000	6,67 %
dont ADEME	628 500	4,93 %
TRANSPORTS TERRESTRES ET MARITIMES	3 278 870	25,73 %
LOGEMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN	251 700	1,98 %
TOURISME	42 300	0,33 %
FNADT	1 244 280	9,77 %
INDUSTRIE	253 400	1,99 %
SPORTS	56 240	0,44 %
dont MINISTÈRE	2 800	0,02 %
dont CNDS	53 440	0,42 %
SANTÉ ET SOCIAL	217 740	1,71 %
OUTRE MER	268 000	2,10 %
TOTAL CPER	12 741 035	100,00 %

Lancement réussi pour la nouvelle génération de programmes européens

Dans le cadre de la **nouvelle programmation des fonds structurels européens, pour la période 2007-2013**, la France bénéficie de 14,3 Mds € au titre des objectifs « Convergence », « Compétitivité régionale et emploi » et « Coopération territoriale européenne ».

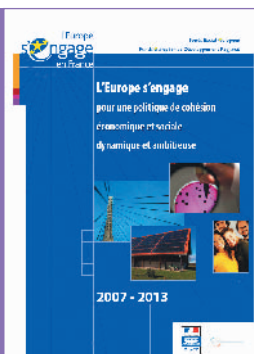


Les deux principaux fonds structurels sont le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE). Au niveau national, la stratégie française d'utilisation du FEDER et

du FSE est décrite dans le Cadre de référence stratégique national (CRSN), élaboré avec la large participation de la DIACT.

Validé par la Commission européenne le 4 juin 2007, le CRSN exprime la vision française de l'aménagement et de la compétitivité du territoire et s'articule avec les orientations communautaires visant à faire de cette nouvelle programmation l'un des outils privilégiés de la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne. Celle-ci vise à favoriser l'innovation, la recherche, le soutien aux entreprises, les énergies renouvelables, la formation et l'emploi pour faire de l'Europe « l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». C'est à partir des orientations du CRSN qu'ont été préparés les **programmes opérationnels (PO)**, documents précisant les modalités de mise en œuvre de la programmation.

Une plaquette de présentation des fonds structurels européens a été élaborée par la DIACT, en collaboration avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et le CNASEA, avec le soutien du Programme national d'assistance technique. Elle est disponible en ligne sur le site : www.projetsdeurope.gouv.fr (rubrique actualité)



Un cadre général pour l'évaluation des programmes européens et des CPER

La DIACT anime et coordonne l'ensemble des évaluations des deux grandes programmations régionalisées que sont, sur la période 2007-2013, les contrats de projets État-Régions et les programmes opérationnels européens financés par le Fonds européen de développement régional.

En 2007, elle a axé ses travaux sur la structuration des dispositifs nationaux et régionaux de suivi et d'évaluation de ces deux programmations. L'année a, en outre, été marquée par un rapprochement fort avec l'Association des régions de France pour une définition partagée de ces dispositifs.

Réalisée dans un cadre profondément renouvelé, cette préparation des PO a été accompagnée, suivie et coordonnée par la DIACT, notamment la négociation des programmes entre les régions françaises et la Commission européenne. Les PO, qui ont dans leur quasi-totalité été adoptés au cours du deuxième semestre 2007, répondent aux objectifs du « earmarking » : près de 80 % des crédits FEDER et FSE de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi » doivent porter sur les thématiques prioritaires de la Stratégie de Lisbonne. La DIACT est également intervenue dans la préparation de différents textes réglementaires français encadrant la mise en œuvre des fonds.

La Délégation a, par ailleurs, fortement été impliquée dans le suivi et la mise en place de certains **programmes de développement rural** inclus dans la Politique agricole commune (2^e pilier de la PAC). Ils portent sur la diversification des activités économiques et la qualité de la vie, le programme Leader et le réseau rural. ■■

Adoption du programme d'action pour la mise en œuvre des objectifs de l'« Agenda territorial »



Aux Açores, les ministres chargés de l'aménagement du territoire des 27 pays de l'Union européenne, réunis par la présidence portugaise les 23 et 24 novembre 2007, ont adopté le programme d'action pour la mise en œuvre des objectifs de l'« Agenda territorial » pour la période 2007-2011.

Le Délégué représentait le Gouvernement français.

Coopération internationale : les bonnes pratiques françaises au service des pays partenaires

En 2007, la DIACT a poursuivi son ouverture à l'international, tant dans le domaine de la politique régionale de l'Union européenne que sur les questions d'aménagement du territoire et de régionalisation. Elle a présenté des offres de jumelage (un a été gagné en Bulgarie, un autre a débuté en Tunisie), participé à des réponses à des appels d'offre d'assistance technique et poursuivi ses coopérations bilatérales (notamment avec la Pologne et la Bulgarie). Elle a également conclu un accord avec l'Algérie pour intervenir sur les questions d'aménagement du territoire, avec l'aide financière du ministère des Affaires étrangères. Enfin, elle a reçu 74 délégations étrangères et participé à plus de 90 missions à l'étranger.

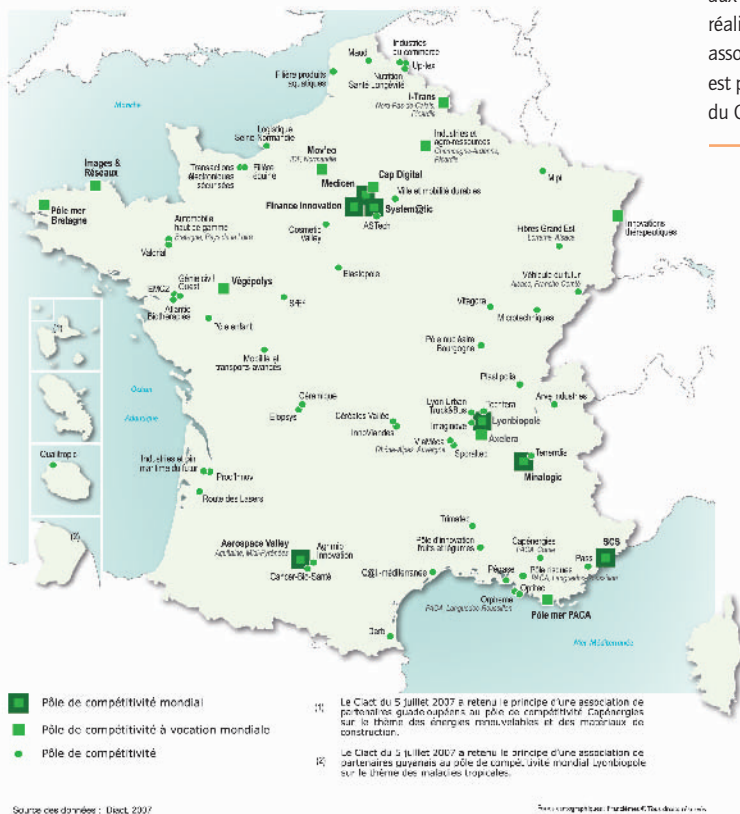
Renforcer l'attractivité économique et la compétitivité des territoires

Dans un contexte de mondialisation de l'économie, alors que l'innovation constitue l'une des clés de l'avenir des entreprises, **la DIACT a poursuivi son accompagnement des réseaux d'entreprises et de recherche, au premier rang desquels les pôles de compétitivité.** Ces derniers se définissent comme la combinaison sur un territoire donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants. Le suivi national de cette politique revient au groupe de travail interministériel (GTI) dont le secrétariat est assuré par la DIACT et la Direction générale des entreprises (Minefe).

A ce titre, la DIACT a participé, en 2007, au processus de labellisation de 5 nouveaux pôles, officialisée lors du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire du 5 juillet. Leur nombre total s'établit désormais à 71. Trois autres projets ont été adossés à des pôles existants.

Les Systèmes productifs locaux, ces groupements d'entreprises, en majorité PME/PMI de production, qui mutualisent des moyens et développent des complémentarités sur un territoire de proximité, ont également fait l'objet d'un soutien. La Commission nationale des SPL, animée par la DIACT, a labellisé 4 nouveaux SPL et renforcé un SPL existant. Une évaluation de cette politique a été engagée par la Délégation, à l'instar de celle lancée pour les pôles de compétitivité (voir encadré).

Les 71 pôles de compétitivité



Afin d'épauler cette politique de compétitivité, mais aussi afin d'aider les régions en mutations économiques, la DIACT a renforcé son soutien aux activités de promotion, de prospection et d'accueil des investissements internationaux mobiles menés par **l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII)**, dont elle assure la cotutelle avec le ministère en charge de l'économie. La DIACT a ainsi apporté 8,1 M€ au budget de l'AFII sur un total de 21,3 M€. Un avenant à la convention de moyens et d'objectifs qui lie l'AFII à ses tutelles a par ailleurs été signé en janvier 2007.

Enfin, la DIACT a poursuivi **l'animation du réseau des agences de développement régional**, correspondantes de l'AFII, même si la délégation se désengage progressivement de leur financement. ■

Lancement de l'évaluation des pôles de compétitivité

Le président de la République a annoncé, le 23 juin 2007, la pérennisation et le renforcement du dispositif de soutien aux pôles de compétitivité au-delà de 2008 à l'issue d'une « évaluation précise de l'action de chaque pôle ». Le Clact du 5 juillet en a fixé les deux objectifs : éclairer le gouvernement dans le choix des modalités de la poursuite de cette politique et reconduire le soutien de l'État aux pôles ayant satisfait aux critères de l'évaluation. Cette évaluation, réalisée par deux cabinets indépendants (le Boston Consulting Group associé à CM International), sous maîtrise d'ouvrage de la DIACT, est programmée jusqu'à fin juin 2008, suivie d'annonces du Gouvernement sur les modalités de poursuite de cette politique.

La DIACT invite les pôles de compétitivité à la Conférence de La Baule sur les investissements internationaux

La 5^e conférence de La Baule sur les investissements internationaux, dont la DIACT est partenaire, s'est tenue les 28 et 29 juin 2007 autour du thème « Technologies et services verts en Europe ». A l'invitation de la Délégation, une douzaine de pôles de compétitivité, dont l'activité est liée au développement durable, ont participé à ces journées. Ils ont ainsi pu présenter leurs activités, notamment sur le stand de la DIACT.

Anticiper et accompagner les mutations économiques

Complémentaires du soutien à la compétitivité des territoires, l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques ont constitué l'un des axes forts du travail de la DIACT en 2007. **Son pôle « Mutations économiques » a poursuivi, en lien avec les correspondants régionaux, le suivi et la veille de l'activité des entreprises au sein des différents bassins d'emploi**, notamment celles en restructuration.

A l'appui de cette fonction de veille, la DIACT a conçu et déployé, entre janvier et novembre, un outil innovant de partage d'information sur les mutations économiques : **le Système interministériel d'information sur les mutations économiques (SIME)**. Ce système, élaboré avec l'appui de l'ensemble des administrations centrales concernées par la veille et l'accompagnement des mutations

économiques, a pour objet le partage d'informations entre les services d'un même territoire et avec les administrations centrales impliquées. La DIACT en assure l'hébergement et l'administration technique.

Le pôle « Mutations économiques » a aussi préparé **de nouvelles mesures d'accompagnement de bassins en crise** et le suivi des mesures territoriales contractualisées consacrées à ce type de bassins. Le travail interministériel a abouti à la validation de 6 nouveaux contrats de site ou contrats territoriaux en faveur d'Ussel, de Saint-Dizier, de Vierzon, de Tarare, d'Abbeville et des Ardennes. Cinq ans après la naissance du dispositif, ces contrats sont au nombre de 39, répartis entre 15 contrats de site au sens initial, 17 contrats territoriaux et 1 sous forme d'un groupement d'intérêt public. Une réflexion sur la réforme et le recentrage de ce dispositif a également été engagée, les propositions d'évolution étant attendues en 2008. ■

Une nouvelle Prime d'aménagement du territoire (PAT) pour 2007-2013

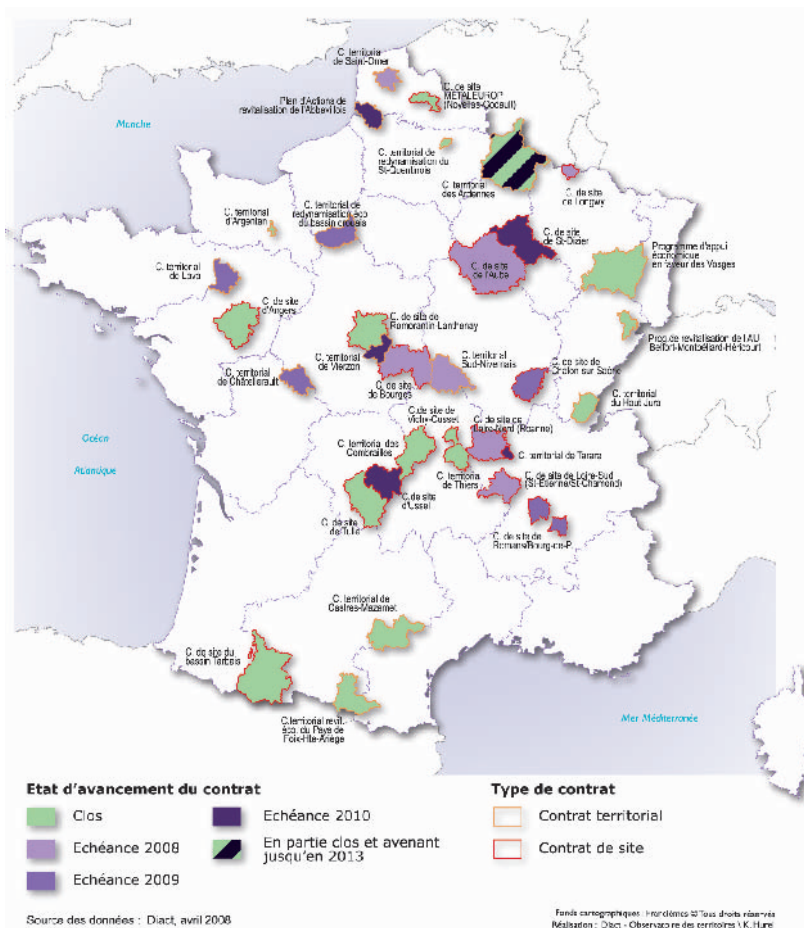
Le fonctionnement de la PAT a été entièrement revu. Cette réforme fait suite à celle des Aides à finalité régionale, engagée au niveau européen, et dont la PAT fait partie. La DIACT a pris une large part dans cette réforme. Elle a notamment participé aux négociations avec la Commission européenne qui ont abouti à l'approbation par cette dernière, le 7 mars 2007, de la carte des zones françaises éligibles aux AFR. La Délégation a également participé à la préparation des différents textes de référence régissant le nouveau dispositif.

La nouvelle prime a pour objectif de « mieux soutenir moins de projets ». L'intensité de son intervention financière a été augmentée, de manière à améliorer son impact. De plus, son intervention est désormais focalisée sur des projets et des territoires prioritaires tels que :

- les zones éligibles aux Aides à finalité régionale pour les projets industriels et de services ;
- les pôles de compétitivité, les Systèmes productifs locaux, les contrats de site ;
- les projets internationalement mobiles ou présentant un intérêt stratégique fort.

En 2007, la commission interministérielle d'aide à la localisation des activités (CIALA) a examiné 91 dossiers. 59 projets ont reçu 46,96 M€ de prime. La PAT a ainsi accompagné plus de 2 M€ d'investissement, 77 M€ de recherche-développement, la création de 6 233 emplois et le maintien ou la reprise de 3 636 emplois.

Les contrats territoriaux et les contrats de site



Pour un développement équilibré et solidaire des territoires

Certains territoires présentent des enjeux spécifiques auxquels il convient de répondre par des politiques propres.

Ainsi en est-il de la **politique de la montagne**. Hormis la préparation des conventions interrégionales de massif dans le cadre des contrats de projets Etat-Régions, les groupes de travail du Conseil national de la montagne, dont la DIACT assure le secrétariat, ont notamment mené des réflexions sur la gestion de la pression foncière ou l'impact du réchauffement climatique sur l'activité économique (dont touristique) des stations. Avec le réseau des commissaires de massif, la DIACT a, par ailleurs, coordonné la rédaction d'un décret relatif aux refuges de montagne et a participé à la rédaction d'une circulaire sur les Unités touristiques nouvelles (UTN).



Dans le **domaine maritime**, le suivi de l'appel à projets pour la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), lancé conjointement par la DIACT et le Secrétariat général de la mer (SGMer) en 2005, a été ponctué par l'organisation, le 15 mars 2007, d'une 3^e rencontre nationale des porteurs de projets, complétée par des journées interrégionales décentralisées les 11 et 12 décembre. Instance consultative, le Conseil national du littoral, dont la DIACT assure le secrétariat avec l'appui du SGMer, a poursuivi ses travaux tout au long de l'année autour de trois sujets prioritaires : le suivi et l'évaluation des outils d'aménagement du littoral, l'anticipation des risques naturels pour les populations littorales et le développement des énergies renouvelables en mer et sur le littoral.

Le bilan de la « loi Littoral »

Le Gouvernement a déposé, en octobre 2007, devant le Parlement, un rapport sur l'application de la « loi Littoral » du 3 janvier 1986 et sur les mesures spécifiques prises en faveur du littoral. Fruit d'un travail interministériel coordonné par la DIACT avec l'appui du Secrétariat général de la mer, ce bilan a été établi en concertation avec le Conseil national du littoral (CNL). Il insiste tout particulièrement sur l'importance des changements qui ont affecté les espaces littoraux en premier lieu l'attractivité résidentielle, économique et touristique du littoral, qui s'est fortement accélérée dans les dernières décennies.

En matière de **politique urbaine**, la DIACT a poursuivi l'accompagnement de l'appel à coopérations métropolitaines qu'elle a lancé en 2004.

Les 15 sites métropolitains ont progressé en 2007 dans la réalisation de leurs projets pour la plupart axés sur l'enseignement supérieur et la recherche, les transports, le développement économique, la santé, le tourisme et la culture.



Enfin, la DIACT a apportée sa contribution à la réalisation de **projets territoriaux d'envergure** (rétablissement du caractère maritime



du Mont Saint-Michel, implantation du réacteur expérimental ITER à Cadarache, accompagnement économique du laboratoire souterrain de Bure – Meuse/ Haute-Marne – construction du réacteur nucléaire EPR de Flamanville) et a été associée

aux travaux interministériels nécessaires à la réalisation de grandes opérations d'urbanisme soutenues par l'État (Opérations d'intérêt national en cours en Île-de-France, à Marseille – Euroméditerranée – et à Saint-Étienne ; en préparation pour la plaine du Var). ■■

Lancement de l'appel à expérimentation sur les villes moyennes

Suite à un travail de diagnostic important conduit avec la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM), la DIACT a lancé, au printemps 2007, un appel à expérimentation portant sur les intercommunalités des villes moyennes. Elles bénéficieront pendant un an de crédits d'étude pour approfondir l'un des quatre thèmes choisis. Les 20 lauréates ont été sélectionnées en septembre :

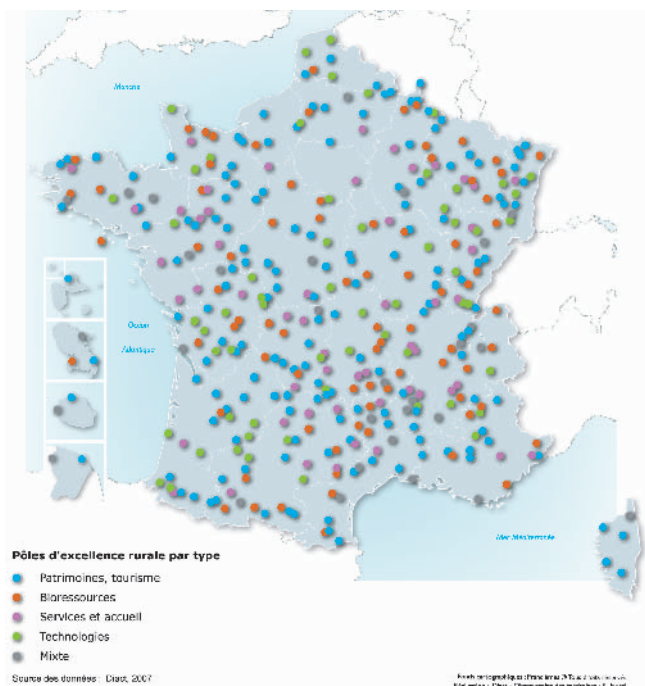
- **Santé et offre de soins :**
Boulogne et Castres-Mazamet ;
- **Enseignement supérieur et insertion professionnelle :**
Albi, Auch, Bourges, Mâcon, Montbéliard, Roanne, Saint-Brieuc, Tarbes et Troyes ;
- **Accessibilité et transports :**
Brive-Tulle, Montauban et Le Puy-en-Velay ;
- **Logement et renouvellement urbain :**
Béthune, Châlons-en-Champagne, Creil, Lens-Liévin, Saint-Omer et Saumur.

Soutenir le développement des territoires ruraux



Le soutien au **développement des zones rurales** a constitué une part importante des activités de la DIACT en 2007. Elle a tout d'abord poursuivi son accompagnement des pôles d'excellence rurale, en collaboration avec la Direction générale de la forêt et des affaires rurales (DGFAR) du ministère de l'Agriculture. La majorité des 379 PER, labellisés en 2006, ont désormais engagé leurs projets (53 % au 31 décembre 2007). Les autres doivent le faire au cours de l'année 2008. Ces projets sont susceptibles de générer un investissement global de plus de 1,2 Mds € et de contribuer à la création et au maintien d'environ 35 000 emplois. Les données incluses dans les dossiers de PER constituent un gisement d'information et d'expériences remarquables. C'est pourquoi la DIACT et la DGFAR ont commandé une évaluation des pôles. Celle-ci comprend une évaluation initiale qui a fait l'objet d'un rapport en juillet 2007 et une évaluation finale qui interviendra lorsque les projets auront été réalisés. La DIACT a, en outre, lancé en janvier 2007 un programme de recherche évaluative sur les PER.

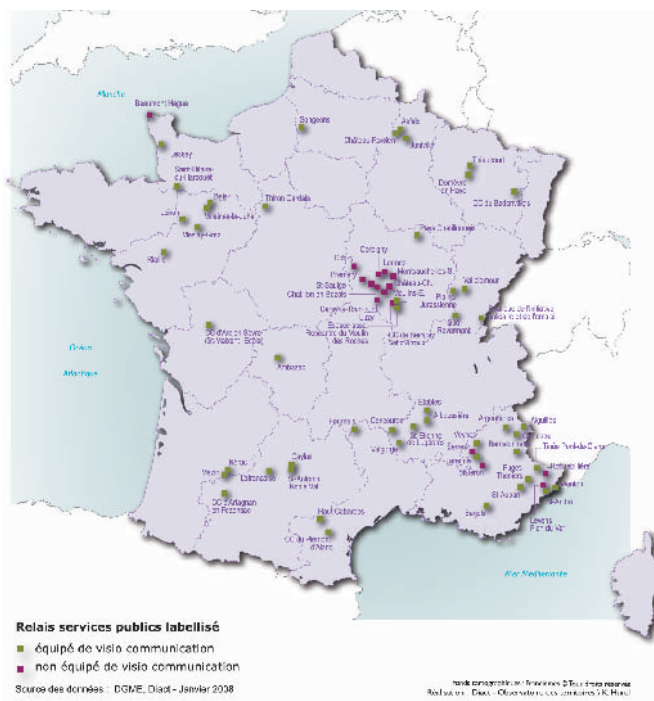
Les pôles d'excellence rurale



Cet appui en faveur des territoires ruraux s'est également traduit par des actions visant à **améliorer l'accès aux services publics et, plus largement, aux services d'intérêt général**. Dans la lignée des dispositions adoptées dans la loi de février 2005 relative au développement des territoires ruraux, la DIACT a proposé à la Banque de France et à La Poste l'ouverture de négociations concernant leurs missions d'aménagement du territoire. C'est ainsi qu'ont été préparées les modalités de mise en œuvre du fonds postal de péréquation territoriale dont l'objet est notamment de financer les agences postales communales, les Relais Poste et la modernisation des bureaux de Poste desservant les zones prioritaires. Dans le domaine des services de santé, la mise en œuvre de mesures destinées à favoriser de meilleures conditions de travail pour les professionnels (maisons médicales, télémédecine...) a été poursuivie.

Enfin, la DIACT a participé à la préparation et au suivi des négociations européennes sur le **statut, les objectifs et les moyens des services d'intérêt général (SIG)** et des **services d'intérêt économique général (SIEG)** afin de faire valoir la dimension territoriale du développement. ■■

Les relais services publics (RSP)



La DIACT et la Direction générale de la modernisation de l'État (DGME) sont chargées de l'animation nationale du label « Relais Services Publics » (RSP). Guichets polyvalents, chargés d'accueillir et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics, les RSP ont connu un fort développement en 2007 : on en dénombre 73 fin décembre.

Parachever l'aménagement numérique des territoires

Les technologies et services de l'information et de la communication (TIC) sont devenus des leviers majeurs de l'aménagement du territoire, de la modernisation des services publics et du développement local. Pour contribuer à la réussite du déploiement des TIC, la DIACT mène, depuis plusieurs années, différentes actions qui s'appuient sur les moyens financiers du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et sur sa capacité à susciter et accompagner les initiatives des collectivités locales ainsi qu'à coordonner des réseaux favorisant l'accès des usagers aux TIC.

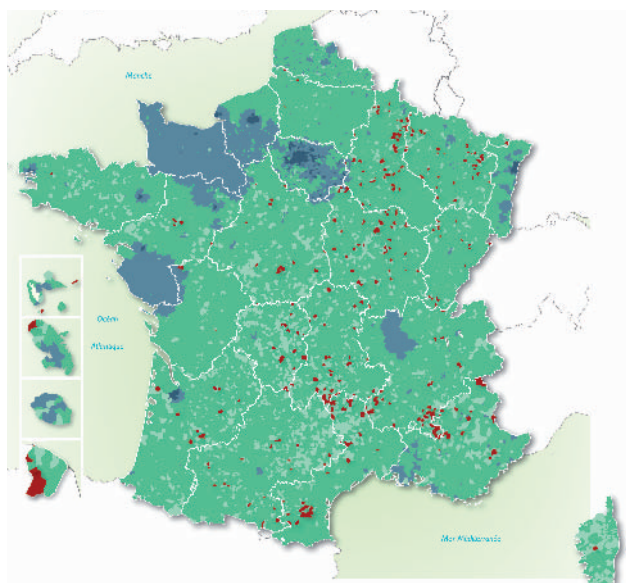
La DIACT intervient principalement dans trois grands domaines

En matière de **téléphonie mobile**, tout d'abord, elle coordonne le plan de couverture des zones blanches, c'est-à-dire de zones non encore couvertes (cf. encadré).

En matière de **haut débit**, en second lieu, elle assure l'animation du plan de couverture des communes rurales. Celui-ci a été lancé lors du Comité interministériel pour la Société de l'information (CISI) du 11 juillet 2006 afin de soutenir l'équipement haut débit de ces communes. Il est doté d'environ 10 M€ issus de la dotation globale d'équipement (DGE) des communes.

La DIACT est, enfin, concernée par le développement de la **Télévision numérique terrestre (TNT)**. Elle a ainsi pris part au pilotage des travaux de déploiement de la TNT mis en œuvre sous l'autorité du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

L'Internet haut débit



Fond cartographique : Francklin © Tous droits réservés
Réalisation : DIACT - Observatoire des territoires 16 Hord

Au printemps 2007, a commencé la cinquième phase de déploiement, avec l'ouverture d'une vingtaine de nouveaux sites. D'autres sites ont été mis en service à l'automne 2007 pour couvrir environ 85 % de la population. Parallèlement, la DIACT a participé aux premiers travaux de préparation du schéma national d'extinction de la télévision analogique et de réutilisation des fréquences hertziennes ainsi libérées (« dividende numérique »).

Au-delà de ses interventions sur le fond des dossiers, **la DIACT a mené différentes actions d'animation et de communication**. Elle a assuré l'animation du réseau des chargés de mission TIC en poste dans les préfetures de région (au sein des Secrétariats généraux pour les affaires régionales) par des échanges constants d'informations et des rencontres régulières. Elle a également **actualisé le volet TIC de l'Observatoire des territoires (www.territoires.gouv.fr)** qui met à disposition du public des informations sur l'implantation des réseaux et la couverture en services.

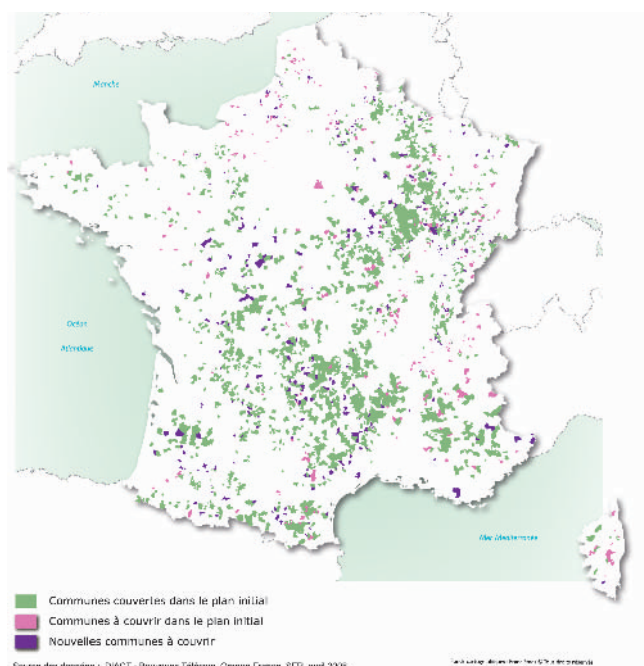
Enfin, la Délégation est intervenue sur divers salons et colloques dont TERRITECH (Paris) et RURALITIC (Aurillac). ■■

Le chiffre : fin 2007, 2 700 communes couvertes en téléphonie mobile grâce au plan « zones blanches »

À fin 2007, 2 700 communes avaient été couvertes en téléphonie mobile grâce au plan de couverture des « zones blanches ». Lancé par le Gouvernement en 2003, ce plan est coordonné par la DIACT. Il prévoit au total la couverture de centres-bourgs de 3 072 communes, de plus de 57 000 km d'axes de transports prioritaires (réseau routier et réseau ferroviaire), ainsi que des sites touristiques français les plus fréquentés. Une démarche visant à identifier les communes non couvertes qui avaient pu être mal identifiées lors du recensement de 2003, a été engagée début 2007.

Il s'agit là d'un enjeu majeur pour le développement des territoires ruraux.

La téléphonie mobile



Le plan de couverture des zones blanches

Poursuite du programme de prospective Territoires 2030

La réflexion prospective, mission historique de la DATAR puis de la DIACT, s'inscrit dans la nécessité constamment affirmée de disposer de visions du futur suffisamment pertinentes pour proposer des orientations pour l'action publique.

L'année 2007 a vu la **poursuite du programme Territoires 2030** qui a mobilisé l'expertise exploratoire de quatre groupes sur des sujets considérés comme prioritaires par le Gouvernement, en matière d'aménagement du territoire. Deux, lancés en janvier 2006, ont achevé leurs travaux en juin 2007 : Prospective des villes et des problèmes urbains et Cyberspaces et territoires en 2030. Deux autres ont été lancés en janvier 2007 et poursuivront leur travail jusqu'en juin 2008 : Economie des services et territoires et Prospective socioéconomique des espaces périurbains.

Deux types de manifestations publiques ont également rythmé l'agenda prospectif de la DIACT : **l'Université d'été de la prospective territoriale en Europe** (voir encadré) et **les séminaires Prospective Infos**. Organisés trimestriellement, ces derniers abordent des sujets ayant une acuité particulièrement forte ou nécessitant d'être défrichés et s'adressent à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire.



Les trois séminaires de l'année 2007 ont porté sur :

- *La recherche en aménagement du territoire en Europe : vers une nouvelle étape.*
- *Changement climatique, biodiversité et paysages : un défi pour la gestion des territoires.*
- *Politiques territoriales et nouvelles technologies.*

Par ailleurs, afin de consolider son expertise et d'ouvrir des pistes de réflexion nouvelles, **la DIACT a poursuivi ou lancé 89 études**. Elles concernent les grandes thématiques d'action qui ont été celles de la Délégation durant l'année : nouvelles générations de contrats de projets États-Régions et de programmes européens, développement durable et environnement. ■■

L'Université d'été de la prospective territoriale



Organisée en partenariat par la DIACT et le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, la 4^e édition de l'Université d'été de la prospective territoriale qui s'est tenue les 26 et 27 septembre à Lille, a porté sur « Les territoires face aux défis climatiques et énergétiques ».

Plus de 450 participants ont assisté à ces rencontres qui ont permis de dresser un état des lieux des enjeux climatiques et énergétiques auxquels sont confrontés les territoires.

Divers scénarios prospectifs qui fondent les politiques territoriales actuelles, ont été mis en débat, dans un esprit de dialogue entre experts climatiques, acteurs politiques, entreprises, associations et citoyens.

Observatoire des territoires : création d'indicateurs territoriaux de développement durable www.territoires.gouv.fr



L'Observatoire des territoires de la DIACT a mis en ligne sur son site internet (www.territoires.gouv.fr) une première série d'indicateurs territoriaux de développement durable. Cette démarche d'information qui s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'environnement, vise à traduire des enjeux communs à tous les territoires. Préparé en concertation avec la Délégation interministérielle au développement durable, ce travail a été réalisé grâce à la contribution d'experts, des principaux organismes producteurs d'informations dont l'Institut français de l'environnement et l'INSEE.

Valoriser les missions et les travaux de la DIACT

En appui à la communication gouvernementale sur l'aménagement du territoire, la DIACT a publié au cours de l'année 2007 une dizaine de **communiqués de presse** concernant les principaux dossiers d'actualité : pôles de compétitivité, appel à projets « villes moyennes », nouveaux indicateurs de l'Observatoire de l'aménagement du territoire...

La Délégation a également été **présente à plusieurs salons et événements** dont la 5^e conférence sur les Investissements internationaux de La Baule, les 28 et 29 juin, et le Salon des maires et des collectivités locales sur le stand du ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durable, du 20 au 22 novembre. Cette présence a permis aux agents des différentes équipes de la DIACT de rencontrer les acteurs de l'aménagement et du développement du territoire afin de répondre à leurs questions sur les politiques en cours et mettre à leur disposition une importante documentation.



L'espace DIACT sur le stand du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables lors du salon des Maires 2007

Réunion de la commission permanente du CNADT

Secrétaire générale du Conseil national d'aménagement et de développement du territoire (CNADT), la DIACT a poursuivi son accompagnement de cette instance consultative réunissant des élus et des représentants du monde socio-économique et associatif. Le CNADT a réuni sa commission permanente le 17 janvier 2007 avec à l'ordre du jour : la préparation des contrats de projets État-Régions, la réforme de la Prime d'aménagement du territoire, la loi de finances pour 2007, la mise en œuvre des pôles d'excellence rurale et les dispositions en faveur de la téléphonie mobile.

L'évènement : la mise en ligne du nouveau site Internet www.diact.gov.fr

En matière de communication, l'année 2007 a été marquée par la refonte du site internet de la DIACT (www.diact.gov.fr). Mis à jour quotidiennement, celui-ci permet de mettre l'accent sur l'actualité et propose le téléchargement ou l'accès à des documents de fonds (circulaires, rapports, études, dossiers de presse etc.). La nouvelle formule est fondée sur une nouvelle charte graphique, des contenus réorganisés et abondés, une place plus large à l'actualité et, notamment, une nouvelle rubrique consacrée aux publications de la DIACT : « le Kiosque ».



À cette occasion, le site a été intégré au module commun de statistique des sites gouvernement (stat.gov.fr). En 2007, il a enregistré un nombre de visites supérieur à 1,6 million, ce qui correspond à une moyenne quotidienne de 4 500 visites.

Fidèle à sa tradition de publications, la DIACT a édité en 2007 différents travaux de réflexion, rapports de mission, guides pratiques ou ouvrages de prospective. Ils ont essentiellement concerné :

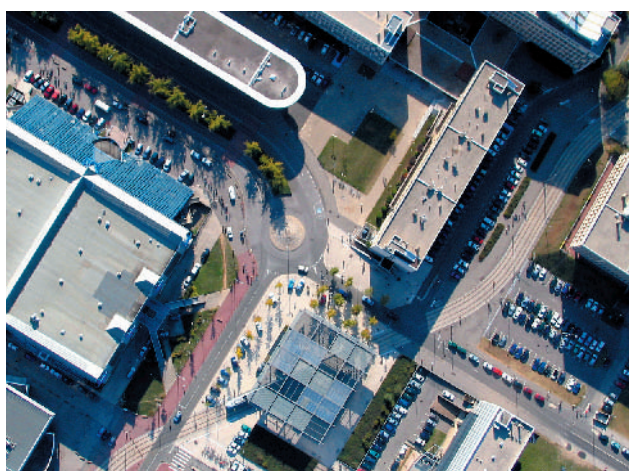
- la collection *Travaux* qui présente les résultats d'études commandées par la DIACT (quatre nouveaux titres parus) ;
- la collection de guides pratiques *Territoires en mouvement* (3 nouveaux titres parus et 1 réédition).



Ces ouvrages sont diffusés par la Documentation française (www.ladocumentationfrancaise.fr) et accessibles sur le site de la DIACT, dans la rubrique « KIOSQUE ».

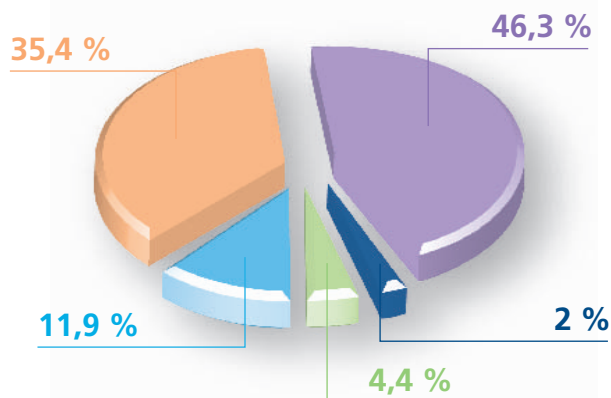
Enfin, le Centre de documentation qui apporte son appui à la fois aux équipes de la DIACT et à un large public (élus, étudiants, universitaires, aménageurs etc.) a, pour sa part, connu une année 2007 placée sous le signe du changement. Un vaste chantier de réorganisation du fonds documentaire a, en effet, été lancé dans la perspective du déménagement de la DIACT. Il a abouti à une plus grande mise en valeur du fonds et une meilleure accessibilité pour les utilisateurs. ■■

Des moyens financiers au service des projets dans les territoires



Dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les moyens d'intervention et de fonctionnement de la DIACT sont rattachés à un programme unique, le programme **Aménagement du territoire (112)** qui s'inscrit dans la mission inter-ministérielle « **Politique des territoires** ». Le Délégué est le responsable du programme. Le budget (390 M€ en autorisation d'engagement et 404 M€ de crédits de paiement) se compose du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), de la Prime d'aménagement du territoire (PAT), et des crédits de fonctionnement et d'études. 80 % de ce budget est exécuté par des budgets opérationnels de programme locaux sous la responsabilité des préfets de région.

Ventilation du programme « aménagement du territoire » par type d'intervention (Exécution 2007, AE en %)

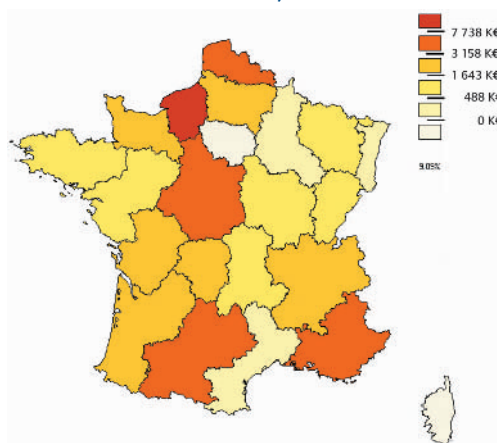


■ Prime d'aménagement du territoire (PAT)	11,9 %
■ FNADT contractualisé dans le cadre de la mise en œuvre des CPER	35,4 %
■ FNADT non contractualisé et soutien aux réseaux de la DIACT	46,3 %
■ Co-financement de l'AFII	2 %
■ Réalisation d'études, charges de fonctionnement et de personnel DIACT	4,4 %
Total	100 %

→ Le **Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)**, a représenté en 2007, **81,7% des autorisations d'engagement et 91% des crédits de paiement**. Il a vocation à soutenir, en investissement comme en fonctionnement, les actions qui appuient les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire. Il apporte le soutien de l'État aux seules opérations qui ne peuvent être financées par les ministères, ou ne peuvent l'être en totalité, alors que leur réalisation est essentielle à la réussite du projet territorial concerné. Le FNADT intervient donc en complément des fonds publics ou privés mobilisés.

→ **46,6 M€ ont été alloués au titre de la Prime d'aménagement du territoire (PAT)**. Elle a connu une profonde refonte en 2007 (voir encadré p 9). Cette aide de l'État vise à accroître l'attractivité des territoires et à corriger les déséquilibres de développement. Elle favorise la localisation et l'émergence de projets créateurs d'emplois tant dans les zones les plus fragiles que dans les pôles de compétitivité.

Montant cumulé de PAT reçu par région en 2007 (par classe de valeur en K€)



La PAT est intervenue en 2007 dans 20 régions métropolitaines ; 11 régions ont bénéficié de plus de 3 dossiers primés. Les régions les plus significatives en termes de montant sont la Haute-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais, le Centre, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

→ Le financement de la politique d'aménagement du territoire ne se limite, toutefois, pas aux seuls moyens de la DIACT, mais s'appuie également sur des contributions d'autres ministères et sur des moyens européens. La DIACT assure ainsi le pilotage :

- de la **coordination de l'attribution des crédits relatifs aux contrats de projets Etat-Régions** (12,7 Mds pour l'État sur 2007-2013) ;
- de l'**attribution des fonds structurels européens** (12,7 mds€ pour 2007-2013).

→ Enfin, les **allègements de charges sociales et fiscales** accordés dans les zones d'aménagement du territoire, zones rurales et zones urbaines se sont élevés à 778 M€ pour 2007 dont 231 M€ d'exonérations dont l'objet principal contribue au programme aménagement du territoire. ■■

Les équipes de la DIACT



Une partie des équipes de la DIACT, lors du départ de l'avenue Charles-Floquet en décembre 2007

Les effectifs en fonction à la DIACT au 31 décembre 2007 se montaient à 180 personnes, soit 148 équivalents temps pleins, dont 81 fonctionnaires, 55 contractuels et 44 mises à disposition. Les trois quarts de ces agents étaient en poste au siège de la DIACT, le quart restant en région dans les Commissariats de massif ou les préfetures.

30 départs de la DIACT et 28 entrées ont été recensés en 2007.

Le fort renouvellement des effectifs est conforme à la vocation d'administration de mission de la DIACT.



Délégation interministérielle
à l'aménagement et à la compétitivité
des territoires (DIACT)

8, rue de Penthièvre
75800 Paris CEDEX 08
Tél. : 01 40 65 12 34
Fax. : 01 43 06 99 01
www.diact.gouv.fr

